



Préfecture de ALPES-MARITIMES
ARS PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR - Délégation Départementale 06

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Edité le 19 mars 2025

MAIRIE DE SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE
Mairie
5 rue de la République
06530 SAINT-CEZAI-SUR-SIAGNE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTRÔLE SANITAIRE FIXE PAR DÉCISION DE L'ARS

REGIE DES EAUX DU CANAL BELLETRUD

Type	Code	Nom	Prélevé le :
Prélèvement	00258127		mercredi 12 mars 2025 à 09h43
Unité de gestion	0167	REGIE DES EAUX DU CANAL BELLETRUD	par : PRELEVEUSE CARSO ALICE RENAUDIN
Installation	UDI 000034	S.I.5.C. SAINT CEZAIRE	Type visite : D1
Point de surveillance	P 0000000034	RESEAU SAINT CEZAIRE	
Localisation exacte		FONTAINE RUE DU CHATEAU D'EAU	
Commune		SAINTE-CEZAIRE-SUR-SIAGNE	

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

Commentaires de terrain

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : PFAS Code SISE de l'analyse : 00258136 Référence laboratoire : LSE2503-15688

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

SUBSTANCES PER- ET POLYFLUOROALKYLÉES (PFAS)

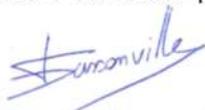
Acide perfluorobutanoïque	0,003	µg/L
Acide perfluorodécane sulfonique	<0,001	µg/L
Acide perfluoro-décanoïque	<0,001	µg/L
Acide perfluorododécane sulfonique (PFDoDS)	<0,001	µg/L
Acide perfluorododécanoïque (PFDoDA)	<0,001	µg/L
Acide perfluoroheptane sulfonique (PFHpS)	<0,002	µg/L
Acide perfluoroheptanoïque	<0,001	µg/L
Acide perfluorohexanoïque	0,003	µg/L
Acide perfluorononane sulfonique (PFNS)	<0,002	µg/L
Acide perfluoro-nonanoïque	<0,001	µg/L
Acide perfluoro-octanoïque	<0,001	µg/L
Acide perfluoropentane sulfonique (PFPS)	<0,001	µg/L
Acide perfluoropentanoïque	0,002	µg/L
Acide perfluoro tridécane sulfonique (PFTrDS)	<0,005	µg/L

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
SUBSTANCES PER- ET POLYFLUOROALKYLÉES (PFAS)					
Acide perfluoro tridecanoïque (PFTrDA)	<0,001 µg/L				
Acide perfluoro undecane sulfonique (PFUnDS)	<0,002 µg/L				
Acide perfluoro undecanoïque (PFUnA)	<0,001 µg/L				
Acide sulfonique de perfluorobutane	<0,001 µg/L				
Acide sulfonique de perfluorooctane	<0,001 µg/L				
Perfluorohexane sulfonate	<0,001 µg/L				
Somme de 20 substances perfluoroalkylées (PFAS)	0,008 µg/L		0,10		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00258127)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le directeur général et par délégation,
le responsable DPGRAS des Alpes maritimes



Fabrice Dassonville

Le présent document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés suivant sa réception.

Il doit rester affiché jusqu'à la réception du prochain rapport d'analyse conclu par l'ARS (article D. 1321-23 du code de la santé publique).



Préfecture de ALPES-MARITIMES
ARS PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR - Délégation Départementale 06

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Edité le 19 mars 2025

MAIRIE DE SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE
Mairie
5 rue de la République
06530 SAINT-CEZAI-SUR-SIAGNE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTRÔLE SANITAIRE FIXE PAR DÉCISION DE L'ARS

REGIE DES EAUX DU CANAL BELLETRUD

Type	Code	Nom	Prélevé le :
Prélèvement	00258150		mercredi 12 mars 2025 à 09h53
Unité de gestion	0167	REGIE DES EAUX DU CANAL BELLETRUD	par : PRELEVEUSE CARSO ALICE RENAUDIN
Installation	UDI 000034	S.I.S.C. SAINT CEZAIRE	Type visite : D1
Point de surveillance	P 0000000034	RESEAU SAINT CEZAIRE	
Localisation exacte		FONTAINE RUE DU CHATEAU D'EAU	
Commune		SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE	

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité		
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'eau	10,9 °C				25,00	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,7 unité pH			6,50	9,00	
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	422 µS/cm			200,00	1 100,00	
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
Chlore libre	0,33 mg(Cl ₂)/L					
Chlore total	0,35 mg(Cl ₂)/L					

Commentaires de terrain

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00258159 Référence laboratoire : LSE2503-15687

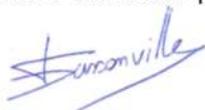
	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité		
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0 SANS OBJET					
Couleur (qualitatif)	0 SANS OBJET					
Odeur (qualitatif)	0 SANS OBJET					
Saveur (qualitatif)	0 SANS OBJET					

	Résultats		Limites de qualité		Références de qualité	
			inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Turbidité néphélométrique NFU	<0,1	NFU				2,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L				0,10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00258150)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le directeur général et par délégation,
le responsable DPGRAS des Alpes maritimes



Fabrice Dassonville

Le présent document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés suivant sa réception.

Il doit rester affiché jusqu'à la réception du prochain rapport d'analyse conclu par l'ARS (article D. 1321-23 du code de la santé publique).